

# PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

## DU 24 SEPTEMBRE 2025 à LA COURONNE

<b><i>ETAIENT PRESENTS</i></b>		
<b>DELEGUES TITULAIRES</b>		
<b><u>CA GRAND ANGOULEME</u></b>	<b><u>CDC DU ROUILLACAI</u>S</b>	<b><u>CC CŒUR DE CHARENTE</u></b>
GERARD ANDRIEUX	MICHEL GOYON	ALAIN MORANGE
CATHERINE BREARD	RODOLPHE PREVOST	
THIERRY CHARBONNAUD		
CHRISTOPHE CHOPINET		<b><u>CA GRAND COGNAC</u></b>
JEAN-CHARLES DOBY		RAPHAEL BURBAUD
JEAN-NOEL GUEDON		DOMINIQUE MERCIER
PHILIPPE TEXIER		JACKY PLANTIVEAU

<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>		
<b><u>CA GRAND ANGOULÈME</u></b>	<b><u>CA GRAND COGNAC</u></b>	
YANNICK MOREAU		JACKY GIRAUD

<b><i>ETAIENT EXCUSÉS</i></b>		
<b>DELEGUES TITULAIRES</b>		
<b><u>CA GRAND ANGOULEME</u></b>	<b><u>CDC DU ROUILLACAI</u>S</b>	<b><u>CC CŒUR DE CHARENTE</u></b>
JACQUELINE BATIME	JEAN MARIE GASCHET	JEAN RAINETEAU
BERNARD LEGERON		

<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>		
<b><u>CA GRAND ANGOULEME</u></b>	<b><u>CA GRAND COGNAC</u></b>	
ELIANE REYNAUD		
MIREILLE RIOU		
CORINNE MEYER		

**POUVOIRS :** M. BERNARD LEGERON A M. JEAN-CHARLES DOBY

**Quorum atteint : 16 votants – 15 présents**

**PARTICIPAIT**

M. Mathieu TALLON, Directeur

*Séance ouverte à 18 H 00*

QR 80

**16 h 30 : visite terrain des travaux réalisés sur « La Fontaine du Poirier » dans le cadre de l'ORU Étang des Moines.**

Monsieur TALLON Mathieu informe les membres présents qu'ils peuvent tous voter ce soir. Le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09-07-2025 :**

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le procès-verbal du Comité Syndical du 09-07-2025 qui a eu lieu à BALZAC.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR :**

**Délibérations :**

1. Demande de financement : identité visuelle, panneaux de communication
2. ATD 16 : adhésion à la cotisation optionnelle « sauvegarde 321 et usages collaboratifs »
3. Création d'un poste d'ingénieur pour donner suite à la promotion interne d'un agent et modification du tableau des effectifs

**Questions diverses :**

- Projet de modification : délibération du RIFSEEP, pour avis CST
- Projet de délibération : protection sociale complémentaire santé à compter du 01/01/2026, pour avis CST

**DEMANDE DE FINANCEMENT : IDENTITE VISUELLE ET PANNEAUX DE COMMUNICATION**

Monsieur le Président informe qu'au budget 2025 est prévu la conception de panneaux de communication aux abords de la Nouère (St Cybardeaux), de l'Échelle (Vallée des Fontenelles) et de l'Anguienne (promenade Soyaux) et un travail sur l'identité visuelle du Syndicat.

Le syndicat peut bénéficier d'une aide financière pour cette communication auprès de nos financeurs.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de solliciter nos financeurs afin de bénéficier de cette aide.

**Position du Bureau Syndical du 10-09-2025 : avis favorable**

Mathieu TALLON indique que suite à la labellisation EPAGE du syndicat, il a été souhaité de revoir l'identité visuelle du logo du SyBRA pour inclure « labellisation EPAGE ».

Pour les futurs panneaux, l'idée est de garder la même charte graphique des panneaux déjà réalisés sur la Touvre. Les maquettes vous seront proposées pour avis lors d'un prochain Comité (probablement à celui d'octobre).

**Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De réaliser les demandes de financement pour le projet de communication auprès de nos partenaires financiers

**ATD 16 : ADHESION A LA COTISATION OPTIONNELLE « SAUVEGARDE 321 ET USAGES COLLABORATIFS »**

Monsieur le Président informe les membres présents que notre serveur est bientôt saturé. Après discussions en bureau syndical, il est proposé de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD 16 :

« Sauvegarde 321 & usages collaboratifs » incluant notamment :

- Une capacité de stockage (capacité de stockage illimitée),
- Une sauvegarde entièrement sécurisée,
- L'engagement de retrouver ses données sous 72 heures,
- Une copie distante en totale souveraineté,
- Cloud souverain pour tous les dossiers, accessibles sur PC, tablettes, ...
- Prise en main à distance sécurisé.

Monsieur le Président précise que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD 16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

Monsieur le Président informe que le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspond à 838 euros par an (montant à titre indicatif pour l'année 2025).

*Position du Bureau Syndical du 10-09-2025 : avis favorable*

**Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De souscrire à l'option « sauvegarde 321 et usages collaboratifs »
- D'approuver le barème prévisionnel de la cotisation correspondante et de prévoir ce montant au budget
- De mandater le Président pour la signature de tous documents relatifs à cette affaire

Mathieu TALLON indique que le serveur du syndicat est bientôt saturé et qu'il est nécessaire de trouver une solution de stockage des données.

2 possibilités :

1. L'achat d'un nouveau serveur qui serait entre 7 000 et 8 000 €.
2. l'ATD 16 en adhérant à la cotisation optionnelle sauvegarde 321 qui est une sauvegarde en extérieure sur 3 sites différents. Coût annuel de l'adhésion 838 € pour 2025.

M.TEXIER pense que la 2ème solution est plus adéquate car l'achat d'un serveur qui deviendra obsolète dans une dizaine d'années reviendra au même problème qu'actuellement.

M.BREARD demande si l'ATD 16 disparait, que se passe-t-il ?

Mathieu TALLON indique que l'ATD 16 ne va pas disparaître dans l'immédiat et que dans ce type de cas, les engagements passés perdurent pour les entités qui reprennent les compétences.

M. MORANGE si ces données sont stockées dans des data centers ?

M. GIRAUD indique que dans son travail, des dossiers industriels demandent du stockage important de données et que celui-ci est fait sur des serveurs externes.

Mathieu TALLON indique que le stockage se fait en France.

Mathieu TALLON sort de la salle pour la prochaine délibération.

## CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR POUR DONNER SUITE A LA PROMOTION INTERNE D'UN AGENT ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un agent a été inscrit sur la liste d'aptitude via la promotion interne du Centre de Gestion de la Charente au grade d'ingénieur (au 15/07/2025).

Cet agent a fait une demande écrite le 26/07/2025 pour être nommer sur ce grade et est actuellement technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Pour nommer cet agent au grade d'ingénieur, il est nécessaire de créer un poste d'ingénieur au 01/10/2025, de faire une déclaration d'ouverture de ce poste sur le site emploi territorial du CDG 16 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF AU 26/06/2024	NOUVEL EFFECTIF AU 1/10/2025	DUREE HEBDOMADAIRE
Adjoints techniques	Adjoint technique	C	2	2	35/35ème
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe		1	1	35/35ème
Encadrant technique	Agent de maîtrise	C	1	1	35/35ème
Techniciens	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	35/35ème
	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe		1	1	35/35ème
Ingénieur	Ingénieur	A	0	1	35/35ème
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	35/35ème
	Adjoint administratif		1	1	35/35ème



### Position du Bureau Syndical du 10-09-2025 : avis favorable

M.DOBY indique que Mathieu TALLON est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur suite au dépôt de son dossier au grade d'ingénieur en promotion interne et à l'entretien au CDG 16.

M. DOBY est très favorable à sa nomination au grade d'ingénieur ainsi que le bureau syndical du 10 09 2025.

M. DOBY souligne que Mathieu TALLON fournit un travail et un investissement important au sein du syndicat. Il est un pilier de la structure.

Pour le nommer, un poste d'ingénieur doit être créé et le tableau des effectifs modifié.

M TEXIER indique qu'il est souhaitable également de garder le poste de technicien ouvert dans le cas où un recrutement serait nécessaire par la suite.

L'assemblée est favorable à la nomination de Mathieu TALLON au grade d'ingénieur et de créer ce poste au sein du Syndicat.

### Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De créer et de faire la déclaration de création d'un poste d'ingénieur sur le site emploi territorial
- De modifier le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus

Mathieu TALLON revient pour la suite du Comité Syndical et remercie l'assemblée pour sa proposition de nomination au grade d'ingénieur.

## QUESTIONS DIVERSES :

### Projet de délibération : protection sociale complémentaire santé à compter du 01/01/2026, pour avis CST



*Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 : participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.*

Participer à la protection sociale complémentaire c'est répondre au moins partiellement à un enjeu naturellement social, par une meilleure protection des agents dans les situations de demi-traitement, mais aussi de santé en favorisant notamment la prévention et l'accès aux soins lourds.

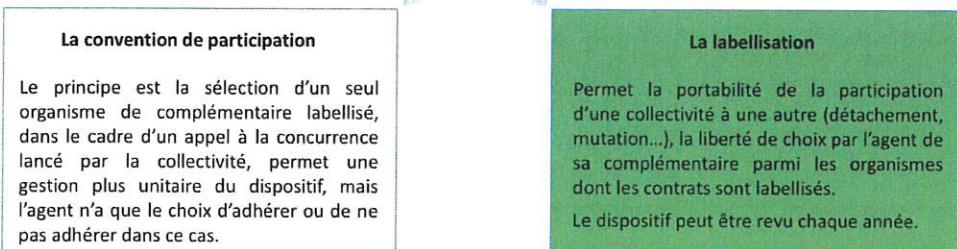
Selon les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.



Le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, dispose que l'employeur peut choisir entre la convention de participation ou la labellisation dans le cadre du versement d'une aide sociale auprès des organismes de complémentaire santé et prévoyance.

Ou



**Montant de prise en charge : mini 15 euros/mois/agent - proposé par le bureau syndical : 30 euros**

2 possibilités :

Convention de participation : la collectivité adhère à un organisme complémentaire et l'agent peut adhérer ou non à cette mutuelle ou bien la collectivité adhère à la complémentaire santé du CDG 16 et la collectivité donne une participation à l'agent.

Labellisation : la collectivité donne une participation à l'agent si sa mutuelle est labellisée.

Le choix de la collectivité serait de participer à la labellisation de la mutuelle de l'agent en participant à hauteur de 30 €/mois/agent.

M MORANGE demande si une mutuelle santé peut perdre son label ?

Mathieu TALLON indique qu'en effet cela peut arriver.

M.CHOPINET demande si la collectivité peut avoir une mutuelle groupe ?

Mathieu TALLON indique que l'agent n'a dans ce cas pas le choix de la mutuelle.

Mme BREARD demande si le syndicat s'engage, cela est pour combien de temps ?

M.TALLON indique que le dispositif peut être revu chaque année, si l'on voit que cela n'est pas adapté aux besoins des agents.

Projet de modification : délibération du RIFSEEP, pour avis CST



Le régime indemnitaire des agents du SyBRA a été acté en 2017 (02-03-2017), a évolué au SyBRA en 2018, 2019 et 2022 suites aux arrêtés.

Le RIFSEEP a vocation :

- à s'appliquer à tous les agents quel que soit leurs grades ou leurs filières,
- à remplacer toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret,
- à être mis en œuvre dans un délai raisonnable.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'**IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est **une part fixe** déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste (20 critères de jugement),
- le **CIA**, Complément Indemnitaire, est **une part facultative et variable** fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Pour faire suite à la création du poste d'ingénieur, cadre A, il est proposé de modifier la délibération n°08/16-02-2022 comme suit :



CADRES D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS PLAFONDS DE L'IFSE	MONTANTS ANNUELS PLAFONDS DU CIA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS		
Groupe 1	<i>Direction d'une collectivité</i>	46 920 € maximum	8 280 € maximum
Groupe 2	<i>Direction adjointe d'une collectivité, responsable d'un service,...</i>	40 290 € maximum	7 110 € maximum
Groupe 3	<i>Expertise dans un domaine</i>	36 000 € maximum	6 350 € maximum
Groupe 4	<i>Chargé de missions</i>	31 450 € maximum	5 550 € maximum

### IFSE

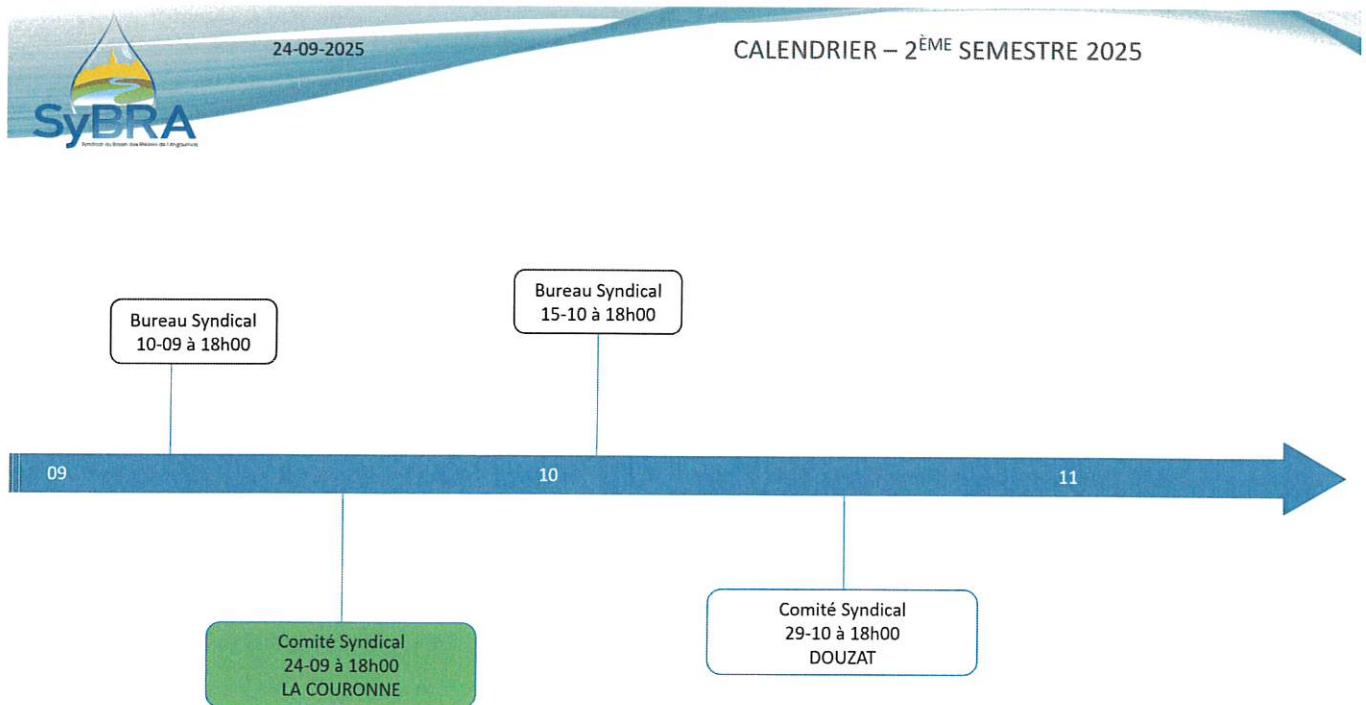
Réévaluée tous les 4 ans  
Nécessite un arrêté individuel

### CIA

Réévaluée chaque année  
Et  
Fonction de la manière de servir de l'agent  
Nécessite un arrêté individuel

Les 2 projets de délibérations présentées au Comité Syndical seront envoyés pour avis au CST du CDG 16 prévu le lundi 3 novembre 2025.

## CALENDRIER REUNIONS



Projection de la vidéo faite par drone des travaux réalisés sur la Boëme (2019, 2024 et terminé en août 2025).

Mme BREARD : question au sujet de travaux au Boisseau ?

M. DOBY indique que pour pouvoir faire les travaux plusieurs étapes sont nécessaire :

- contact avec les riverains
- Règlementation juin à novembre
- Intempéries

Mme BREARD demande si le syndicat pourrait faire une réunion pour informer les propriétaires sur leur droit et devoirs car elle est sollicitée par les propriétaires.

Mathieu TALLON indique que le syndicat a des plaquettes qui peuvent lui être transmises et qu'un article peut également être mis dans le bulletin municipal de la commune pour informer les propriétaires.

Mathieu TALLON indique à Mme BREARD qu'une réunion peut être programmée et voir ensemble pour caler une date.

*Séance terminée à 19h15*

OR 80

Le Président,

Jean-Charles DOBY

